

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020 A 20H00

**Sous la présidence de :** BOUEDO Pierre.

**Présents :** Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Virginie LE LABOURIER, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

**Excusés :** Pascal HAYS, Laurence DREANO

**Absente non excusée :** Nadine GUEREC

Monsieur Pascal HAYS a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO et Madame Laurence DREANO a donné pouvoir à Madame Virginie LE LABOURIER.

Monsieur Jean-François KERDAL a été nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2020.**

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité des membres présents** le compte rendu de la séance du 7 septembre 2020.

#### **2) Modification de l'ordre du jour.**

Après délibération, l'assemblée délibérante **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à rajouter à l'ordre du jour de la séance, la nouvelle convention relative à la prestation paye et la convention cadre d'accès aux services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Morbihan.

#### **3) Attribution du marché pour l'aménagement VRD du Lotissement La Croix du Marais.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **valide et approuve, à l'unanimité des membres présents**, le choix de la commission Appel d'Offres/Marchés publics, qui a retenu l'offre la moins-disante à savoir une offre d'un montant ht 40 276,75 €.

#### **4) Tarifs assainissement 2021.**

Après discussion et délibération, le conseil municipal **fixe, à l'unanimité des membres présents**, les tarifs applicables pour la redevance assainissement 2021, comme suit :

- à **80,00 €**, le montant de la part abonnement,
- à **1,60**, le prix du m<sup>3</sup>,
- pour les usagers ayant un puits personnel, la consommation est fixée à **25 m<sup>3</sup> par personne**,
- à **1 350,00 €**, le montant de la taxe de raccordement au réseau collectif.

#### **5) Participation aux frais de transports de piscine pour l'année scolaire 2020-2021.**

Après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**, l'assemblée **autorise** le Maire à signer les devis proposés par le transporteur BSA, devis correspondant à 20 séances à 88,00 € donc un total des dépenses communales de 1760,00 €.

**6) Ecole Saint-Joseph : participation communale aux dépenses de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2020-2021.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Buléon **participera** aux dépenses de fonctionnement pour 39 126 ,66 € à savoir 1 385,64 € par élève de classe maternelle (19 élèves) et 426,65 € par élève de classe élémentaire (30 élèves).

**7) Convention relative à la prestation paye et la convention cadre d'accès aux services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Morbihan.**

Après délibération, l'assemblée délibérante **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan, d'une part le renouvellement de la convention relative à la prestation paye et d'autre part la convention d'accès aux services facultatifs.

**Questions diverses.**

La prochaine séance aura lieu le 30 novembre 2020 à 20 heures.

Fin de séance à 22 heures 25.

